

TRIAL CLUB LOURDAIS - UFOLEP 65286020 – FFM C2595

Partager nos valeurs - Respect humain et environnemental

BULLETIN D'ADHESION (du 01-11-2023 au 31-10-2024)

À remettre au trésorier : Serge Bolle 4 allée du Lavedan 65400 AYZAC OST

Port : 06 84 62 51 28 courriel : sbolle49@orange.fr

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Né le :

à

Moto (marque et cylindrée) :

J'adhère au Trial Club Lourdais pour l'année 2023 / 2024

Conformément à l'article L 321-4 du code du sport, je confirme avoir été informé des risques à pratiquer le trial et je m'oblige à avoir une Assurance Individuelle Accident (incluse dans la licence UFOLEP et FFM).

- **Adhésion TCL + licence assurance UFOLEP** (du 1/09/23 au 31/10/24) : **90 €**
avec certificat médical (-1an) date : / / 202 pratique compétitive
sans pratique compétitive, pas de certificat médical
- **Adhésion sans licence UFOLEP**, Photocopie carte verte valide **40 €**

La licence compétition fait vivre les fédérations qui sont délégataires auprès des pouvoirs publics de notre discipline. C'est pourquoi nous recommandons la prise de licence UFOLEP, à défaut FFM ou les deux.

Une adhésion à 40 €, sans licence du TCL, peut être délivrée aux conditions suivantes :

- Appartenance à un autre club de trial moto avec licence assurance. Nom du club :
- ou carte verte valide de la moto assurée (125 cm3 et plus)
- Pour les motos non immatriculées, licence assurance UFOLEP obligatoire sur le terrain du TCL

Vous pratiquez du trial sous votre responsabilité, le TCL vous engage à respecter les consignes de sécurité liées à cette activité comportant des risques et ne peut être tenu pour responsable en cas d'accident ou autre.

Tous les adhérents du TCL doivent respecter le règlement de la pratique du trial sur le terrain municipal du Béout géré par le TCL dans le cadre d'une convention avec la Mairie de Lourdes.

Consultable sur le site du TCL. www.trialclublourdais.fr

Signature (obligatoire)

A

le